

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 4 novembre 2013**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 4 novembre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Roger Walsh, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire Richard Lehoux procède à l'ouverture de l'assemblée et récite la prière.

***Déclaration des intérêts pécuniaires***

Afin de se conformer à la Loi sur les élections et les référendums, les élus ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

***217-11-13 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Rapport annuel du maire
5. Rapport du maire
6. Période des questions
7. Correspondance
8. Listes des permis et certificats
9. Chèques et comptes
10. Adoption du règlement d'emprunt Parc industriel
11. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
12. Pompier – Allocation
13. Contribution annuelle – Chambre de commerce Nouvelle-Beauce
14. Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #3
15. Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #4
16. Appropriation de montant – Piscine municipale
17. Embauche d'un conducteur d'équipements de déneigement
18. Résultat d'ouverture des soumissions – Prolongement du Parc industriel
19. Entretien route Fermanagh
20. Déneigement de la cour de l'église
21. Demande de dérogation mineure – Jean Grenier
22. Varia
23. Levée de l'assemblée

***218-11-13 Adoption des procès-verbaux***

Il est proposé par Roger Walsh et unanimement résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 1er octobre ainsi que la séance spéciale du 10 octobre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

### ***Rapport annuel du maire***

Le maire fait la lecture et commente le rapport annuel de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012. Le rapport annuel du maire sera expédié à toutes les adresses civiques de la municipalité et une copie fait partie intégrante de ce procès-verbal.

### ***Rapport du maire***

Le maire commente également les divers dossiers de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Correspondance***

- Demande de commandite – La Fondation des sourds du Québec
- Demande d’asphaltage – Résidant près de la route Gagné
- Prix Ruralia-Desjardins – Solidarité rurale du Québec
- Renouvellement d’adhésion - FQM
- Demande de commandite – Service incendie de Saint-Elzéar
- Nomination d’un responsable – Carrefour action municipale et famille
- Demande de salle – Fêtes de Chez-Nous

### ***Listes des permis et des certificats***

La liste de permis et des certificats est déposée auprès des membres du conseil.

### ***219-11-13 Chèques et comptes***

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 247 874,01 \$ et les achats au montant de 467 155,30 \$ soient acceptés.

### ***220-11-13 Adoption du règlement d’emprunt - Parc industriel***

ATTENDU que des travaux d’infrastructures de voirie, aqueduc et égouts sont à réaliser afin de prolonger la rue du Parc industriel dans le parc industriel existant ainsi que la construction de la rue des Mélèzes;

ATTENDU que des acheteurs ont montré de l’intérêt pour des terrains avec services dans le parc industriel;

ATTENDU que ces travaux dans le parc industriel s’inscrivent dans les orientations du schéma d’aménagement de la municipalité;

ATTENDU qu’un certificat d’autorisation a été demandé au ministère du Développement durable de l’Environnement et des Parcs pour le prolongement de la rue du Parc industriel et la construction de la rue des Mélèzes;

ATTENDU que l’avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2013-182 décrétant une dépense de 424 233 \$ et un emprunt de 424 233 \$ pour des travaux de prolongement des infrastructures du parc industriel soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

**221-11-13     *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)***

ATTENDU que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le rang Haut-St-Olivier, rang Haut-St-Jacques, route Laplante, route Lehoux et la rue des Cèdres ont été réalisés pour un coût total de 91 585,67 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Haut-St-Olivier, rang Haut-St-Jacques, route Laplante, route Lehoux et la rue des Cèdres tel que mentionné dans la lettre du ministère des Transports du 23 septembre 2013 pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences de ce dernier;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

**222-11-13     *Pompier – Allocation***

Il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement de 200 \$ pour l'organisation annuel du social des fêtes du service incendie de la municipalité de Saint-Elzéar.

**223-11-13     *Contribution annuelle / Chambre de Commerce Nouvelle-Beauce***

Il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

De renouveler pour l'année 2014, l'adhésion à la Chambre de Commerce Nouvelle-Beauce au montant de 339,18 \$ incluant les taxes. Ce montant sera prévu au budget 2014.

**224-11-13     *Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #3***

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ont transmis un troisième décompte progressif des travaux équivalent à un achèvement de 85 % des travaux pour un total de 660 472,24 \$ de travaux effectués;

CONSIDÉRANT que Roche recommande le paiement du décompte #3 au montant de 329 572,69 \$, soit la différence entre les paiements effectués à ce jour et le total des travaux;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte #3 des travaux de réfection de la rue Principale au montant de 329 572,69 \$.

**225-11-13    *Autorisation de paiement avenue Principale – Décompte #4***

CONSIDÉRANT que Giroux & Lessard ont transmis un quatrième décompte progressif des travaux équivalent à un achèvement de 100 % des travaux pour un total de 765 037,84 \$ de travaux effectués après la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT que Roche recommande le paiement du décompte #4 au montant de 104 565,60 \$, soit la différence entre les paiements effectués à ce jour et le total des travaux;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement du décompte #4 des travaux de réfection de la rue Principale au montant de 104 565,60 \$.

**226-11-13    *Appropriation de montant – Piscine municipale***

CONSIDÉRANT que lors des autorisations des dépenses pour la piscine municipale, le Conseil désirait connaître les coûts totaux ainsi que les dons reçus avant d'approprier des sommes;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire approprier un certain montant du fonds de roulement et de le répartir sur cinq (5) ans;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 80 000 \$ du fond de roulement qui sera remboursé en part égale sur 5 ans, d'approprier un montant supplémentaire de 80 000 \$ à même le surplus non affecté pour le paiement de la piscine municipale. Le montant manquant sera couvert à même le budget de fonctionnement.

**227-11-13    *Embauche d'un conducteur d'équipements de déneigement***

Il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'engager M. Vincent Lapointe comme travailleur saisonnier à temps plein pour le déneigement des rues municipales. M. Lapointe sera à l'emploi de la municipalité à partir de décembre jusqu'au 15 mars 2014. Son salaire sera de 17.00 \$ de l'heure.

**228-11-13    *Résultat d'ouverture des soumissions – Prolongement du Parc industriel***

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'agrandissement du Parc industriel;

ATTENDU que les offres pour le prolongement de la rue du Parc industriel et pour la construction d'une partie de la rue des Mélèzes étaient les suivantes :

Les Excavations Lafontaine inc.	473 545,39 \$
Cité Construction TM inc.	491 924,53 \$
Action Progex inc.	498 704,06 \$
Les Constructions de l'Amiante	514 873,53 \$

inc.	
Méto Excavation inc.	521 307,58 \$
Les Constructions Edguy inc.	531 413,88 \$
Gagné Excavation Ltée	531 638,09 \$
Allen Entrepreneur général inc.	535 783,50 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	568 229,45 \$
R.J. Dutil & Frères inc.	614 438,48 \$
T.G.C. inc.	633 866,85 \$
Giroux & Lessard Ltée	704 838,43 \$

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Les Excavations Lafontaine inc pour le prolongement de la rue du Parc industriel et la construction de la rue des Mélèzes au prix de 473 545,39 \$, taxes incluses, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt #2013-182 par le ministère des Finances, ou dans le cas de délais juger trop long par le Conseil municipal, d'une résolution venant préciser les montants à approprier pour l'exécution des travaux.

Une décision sera prise ultérieurement concernant le pavage des travaux tel que mentionné dans les documents d'appel d'offres.

#### **229-11-13      *Entretien route Fermanagh***

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que pour l'hiver 2013-2014, le prix facturé à la Municipalité de Saint-Sylvestre pour l'entretien de la route Fermanagh (2 km) sera 4 600 \$ du km pour un total de 9 200 \$, et ce, selon les conditions stipulées dans l'entente signée le 15 novembre 1999.

#### **230-11-13      *Déneigement de la cour de l'église***

ATTENDU que la municipalité utilise la cour de l'église comme stationnement lorsqu'il y a des activités au Centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil sont d'avis de donner un montant de 1 100 \$ à la Fabrique pour défrayer une partie des coûts du déneigement de la cour d'église pour la saison hivernale 2013-2014.

Que la municipalité sablera la cour de l'église en même temps que les rues du village pour la période hivernale 2013-2014.

#### **231-11-13      *Demande de dérogation mineure – Jean Grenier*** ***Réf 2013-10-0011***

CONSIDÉRANT que M. Jean Grenier est propriétaire du lot numéro 3 582 038 situé sur la rue des Rosiers;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite modifier la résidence unifamiliale en jumelé projetant deux entrées distinctes;

CONSIDÉRANT que la demande vise à implanter un stationnement en façade du logement projeté et que celui-ci prévoit empiéter de six mètres (6 m) en front de la résidence;

CONSIDÉRANT que, selon la réglementation en vigueur, le stationnement ne peut être situé en front de la résidence, mais que l'espace de stationnement peut empiéter d'au plus trois mètres (3 m) en front de la résidence;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une distance de six mètres et vingt (6,20 m) entre les deux stationnements;

CONSIDÉRANT que, selon la réglementation en vigueur, une distance minimale de douze mètres (12 m) est requise entre chaque entrée sur une même propriété;

CONSIDÉRANT que le stationnement respecte les minimums requis à la réglementation;

CONSIDÉRANT que l'espace gazonné entre la propriété du propriétaire et celle de la propriété voisine n'est que de seulement deux mètres (2 m);

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure de M. Jean Grenier, soit l'implantation d'un stationnement en façade du logement projeté de six mètres de largeur (6 m) avec une distance de six mètres vingt (6,20 m) entre les deux stationnements à condition que la résidence actuelle soit transformée en résidence unifamiliale jumelée.

### **232-11-13      *Clôture de l'assemblée***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

De clore l'assemblée. Il est 22 h 00.

---

Richard Lehoux, maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général